Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

Courrier catégoriel des Conseillers Principaux d'Éducation

Avril 2018

Rencontres inter régionales CPE / élus paritaires

- édito

- CR de la CAP du 13 mars

- AE : tableaux répartition crédits 2018 + commentaires (voir ci dessous)

- Du côté des Lycées maritimes

- PPCR

- Rencontres inter régionales (avec 2 photos)

- Congés mobilité et congés formation (brève suite à la réu du 29/03) réserver une petite place

Les élus CPE du SNETAP siégeant à la CAP

BRIEF.Laurie	LEGTA Pas de Calais (62)	tel : 03.21.60.73.25
CHATEL Nadège	LEGTA La Roche / F (74)	tel : 04.50.03.47.03
CHEVALIER Véronique	LEGTA de Beaune (21)	tel : 03.80.26.35.80
FAUQUANT Brice	LEGTA Hyères (83)	tel : 04.94.01.35.55
GASNIER Nathalie	LEGTA le Mans (72)	tel : 02.43.47.82.00
GOUDIER Pascal	LPA de Tarbes (65)	tel : 05.62.93.07.32
REVEL Didier	LEGTA St chely (48)	tel : 06.83.68.05.88

Parce que.

Parce que le référentiel et la note de service, deux textes très importants qui ont fait l'objet d'un travail de fond basé sur les valeurs qui sont les nôtres et celles que vous nous permettez de défendre en nous accordant votre confiance, (re)posent bien les fondamentaux qui balisent une fonction si volontiers écornée dans le quotidien des établissements.

Parce que les conditions de formation de nos nouveaux collègues rendent l'année post-concours encore bien compliquée, soit par l'inadaptation de l'individualisation des parcours, soit par des engagements non tenus par l'administration sur les conditions matérielles.

Parce que nous défendons l'idée que les CPE méritent bien plus une vraie reconnaissance de leur métier qu'une reconnaissance au mérite, le chantier actuel de la classe exceptionnelle est bel et bien encore un exemple de la volonté du Snetap de faire progresser le plus d'agents possibles, le plus loin possible dans leur avancement de carrière.

Parce qu'au détour des rencontres inter-régionales qui nous permettent de continuer à être les représentants de terrain d'une fonction de terrain, c'est l'échange avec vous qui nous permet de tenir des positions fortes face à l'administration… et d'être entendus.

Pascal Goudier

CAP des CPE du 13 mars 2018 : peu de mouvement chez les titulaires !

Représentants de l'administration :

Pour le SRH :
Cédric MONTESINOS - adjoint sous directrice gestion des carrières et de la rémunération - président de la CAP
Jérôme SANTERRE - adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
Virgine LENTIGNAC - gestionnaire

Pour la DGER :
Jean-Luc TRONCO - sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
Isabelle SARTHOU - cheffe de bureau de la gestion des dotations et des compétences.
Emma ORGERET - adjointe à la cheffe de bureau
Nicolas CALAME - gestionnaire

Représentants des personnels :

Elus paritaires : Laurie BRIEF, Véronique CHEVALIER, Brice FAUQUANT, Nathalie GASNIER, Pascal GOUDIER et Didier REVEL.

Déclaration préalable

« Nouveau cadre réglementaire

Deux ans après la sortie du Rapport de l'Observatoire des Missions et des Métiers, le référentiel sur les compétences spécifiques des CPE est enfin paru cet automne. A la suite une nouvelle note de service sur les missions a été publiée redéfinissant le cadre réglementaire d'exercice de la fonction de CPE.

Les élus paritaires ont pris une très grande part dans le travail d'élaboration de ces textes qui définissent :

- leur positionnement dans l'établissement : appartenance à l'équipe éducative,
- leur périmètre d'intervention : les élèves et étudiants de leur lycée d'affectation,
- leurs missions,

et mettent l'accent sur le rôle essentiellement éducatif de la fonction.

Nous ne pouvons que regretter que nombre de chefs d'établissements ne se soient pas encore appropriés toutes les incidences sur le positionnement et les missions des CPE qu'engendre ce nouveau cadre réglementaire, et qu'en outre l'inspection ne semble pas accompagner suffisamment cette redéfinition de la fonction.

Gageons que le Ministère saura faire, à tous les niveaux de l'institution, la promotion nécessaire de ces textes qu'il a initié dans l'intérêt des collègues CPE et des élèves dont ils ont la charge. »

Questions diverses

1) Suites CAP du 05 décembre :

- Programmation réunion bilan formation des CPE

Les élus paritaires rappellent que suite à leur demande l'Administration s'était engagée à organiser une réunion avec l'ENSFEA, l'Inspection, la DGER et les représentants CPE.
Cette réunion serait programmée le 11 avril.
Pourrait également se tenir ce même 11 avril une autre réunion avec le ministère concernant les modalités d'examen des dossiers de demandes d'accès à la classe exceptionnelle.

- Note de la DGER aux chefs d'établissements sur la réduction du temps de travail pour les stagiaires internes et réservés de janvier à mars ?

JL Tronco informe qu' elle n'a pas été diffusée aux chefs d'établissement. Les élus déplorent que l'engagement pris lors de la dernière CAP n'ait pas été tenu. Faute de consignes claires, il est très difficile pour les stagiaires de faire valoir leur droit à cette réduction de temps de travail pourtant prévue dans la note de service.

- Instruction aux Draaf pour le mi temps AE dans les établissements accueillant des stagiaires internes et réservés ?
Dans un établissement au moins, le mi temps n'a pas été accordé.
Réponse de l'administration : Les Draaf ont eu les instructions et les enveloppes nécessaires ont été allouées. Que sont devenus ces moyens ? La DGER propose dans un premier temps que soit regardé ce qui s'est passé au niveau des CA des établissements concernés

- retour des révisions de note et d'appréciation aux intéressés :
Réponse : les propositions de modifications viennent d'être adressées aux chefs d'établissement concernés.

2) Concours

- demande d'ouverture concours 2019.
L'administration indique n'avoir aucune visibilité pour le moment. La question sera traitée à la prochaine CAP.

3) Hors classe :

- demande taux rapport promus/promouvables ?
La DGAFP n'a pas encore rendu son verdict !

4) PPCR – classe exceptionnelle

- pourcentage du corps ? (10 % comme à l'EN ou plus comme demandé au MAP).
Là encore on attend le verdict de la DGAFP.
- modalités de « montée en charge » ?
Comme à l'EN les 10 % (ou plus) seront atteints en 7 années !!!!

5) Dotations AE

Après le vote du budget, quelle traduction en nombre de postes d'AE en 2018 et leur répartition ?

La DGER a refusé de nous fournir la répartition du supplément de crédits versés à chaque région suite à l'adoption du budget 2018 qui voit l'enveloppe consacrée au financement des AE augmenter de 3,9 M, cette répartition sera présentée au CTEA du 21 mars.

(voir en page xx le tableau de répartition communiqué lors du CTEA)

Nous avons redemandé que cette augmentation sensible des crédits se traduident effectivement par une augmentation du nombre d'AE dans les établissements.

6) Situations particulières

La CAP a examiné les situations particulières de quatre collègues qui seront informés directement.

Le mouvement :

- Affectation des stagiaires :

13 stagiaires affectés
2 stagiaires affectés avec des réserves (ils seront destinataires d'une 2ème liste de postes)
1 stagiaire sans aucune affectation (2ème liste)

- mouvement titulaires :

demandes de mutations : 34
mutations obtenues : 7 (dont 3 avec réserves).

Cas particulier d'un collègue qui vient d'être autorisé à reprendre son activité après un CLM. Compte tenu des délais très courts qui lui ont été accordés pour se positionner et compte tenu que les vœux émis n'interfèrent pas sur le mouvement ; la CAP propose à l'agent de prendre le temps de compléter ses vœux qui seront étudiés lors de la prochaine CAP.

Les tableaux ci dessous tiennent compte des « réserves » qui ont pu être levées depuis la tenue de la CAP.

Tableau « officieux » des mutations *(*sous réserve de confirmation et de publication des résultats par le Ministère) *:*

Nom Prénom	Poste actuel	Mutation à
FOUGERY Alexis	LEGTA Château Salins	LPA Erstein
GOULIER Sébastien	LEGTA Moulins	LP St-Brieuc
LATTERRADE Mélanie	LEGTA Aubenas	LEGTA Mirande
MAZAUDIER Julie	LEGTA Ahun	LEGTA Moulins
MIALHE Lucile	LEGTA Nouvelle Calédonie	LEGTA Pontivy
MOURAAS Séverine	*LPA Mirande*	
PETIT Ingrid	LEGTA Fontenay le Comte	LEGTA Aubenas
THOMAS-PREVOST Cécile	LEGTA Châlons en Champagne	LEGTA Montbrison-site St Genest sous réserve départ sortante

Tableau « officieux » des affectations *(*sous réserve de confirmation et de publication des résultats par le Ministère) *:*

Nom Prénom	Affectation à
AZZOLIN Sophie	LEGTA Ahun
BACCARINO Pierre-Jean	LEGTA Charleville Mézières
BOURROUX Isabelle	LEGTA Brioude – site de Saugues
BRUNIAUX Frédérique (reconversion)	LEGTA Vesoul
DESSOLIERS Clémence	LPA S-Aubin du Cormier
DJEMAI Sonia	LEGTA Fontenay le Comte
ETIENNE Elodie	LEGTA Chambéry (sous réserve départ sortante) ou LPA Charolles
FOULON Philippe	LEGTA du Pas de Calais – site de Radinghem
GILLES Cassandre	2ème liste *
GUILLOT Floriana	LEGTPA Auxerre
LASSUS Alice	LPA Thuré (sous rés ; départ sortante) ou LEGTA Montargis
LESBARRERES Clément	LEGTA Montargis ou 2ème liste *
MOIGNARD Louis	LEGTA Dijon Quetigny
PONGY Jean-Michel	LEGTA Poligny
RANSAN Isabelle	LPM des Pays de Loire
SAUNIER Maria	LEGTA Sées

* une 2ème liste (des postes restant vacants à l'issue de la CAP) a été envoyée à ces collègues.

AE : des crédits en augmentation

Le vote du budget 2018 à confirmé ce qui était annoncé dans le Projet de Loi de Finances, à savoir une augmentation très sensible (+ 3,9 M) des crédits affectés pour le financement des Assistants d'Éducation du Ministère de l'Agriculture.

Vous trouverez ci dessous le tableau de répartition de ces crédits qui traduit une augmentation d'environ 10 % dans toutes les régions (DOM et COM mis à part).

Il conviendra maintenant d'obtenir – via les CTREA – la déclinaison régionale de cette augmentation qui doit se traduire par un nombre d'AE supérieur dans les établissements.

A noter dans ce tableau une somme de 560 040 € qui correspond pour l'essentiel à un « gel » de crédits décidé par le Gouvernement et à la mise en réserve de l'équivalent de 2,5 etp (soit 5 mi temps) qui seront affectés dans les établissements qui accueilleront les CPE stagiaires internes issus du concours 2018, comme le prévoit la note de service sur l'organisation de leur formation.

Didier REVEL

Répartition crédits assistants d'éducation année budgétaire 2018 - CTEA du 21 mars 2018 **DGER/EDC/BPOE**

	Programmation 2017	**Programmation 2018**	**Evolution 2018 / 2017 hors CPE stagiaires**	
Région		Crédits AE	Evolution en €	Evolution en %
Auvergne-Rhône-Alpes	4 216 576	4 690 659	474 083	10,11%
Bourgogne-Franche-Comté	2 612 953	2 930 426	317 473	10,83%
Bretagne	1 427 602	1 618 492	190 890	11,79%
Centre-Val de Loire	1 671 030	1 855 827	184 797	9,96%
Corse	182 498	204 372	21 874	10,70%
Grand Est	2 677 710	2 932 075	254 365	8,68%
Hauts-de-France	1 654 841	1 836 049	181 208	9,87%
Île-de-France	533 953	570 263	36 310	6,37%
Normandie	1 917 696	2 124 477	206 781	9,73%
Nouvelle-Aquitaine	4 554 490	5 094 458	539 968	10,60%
Occitanie	3 728 543	4 098 971	370 428	9,04%
Pays de la Loire	1 685 748	1 890 438	204 690	10,83%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 331 938	1 465 213	133 275	9,10%
Guadeloupe	185 735	178 331	- 7 404	-4,15%
Guyane	141 288	180 639	39 351	21,78%
La Réunion	269 993	333 340	63 347	19,00%
Martinique	248 432	291 394	42 962	14,74%
Mayotte	141 288	180 638	39 350	21,78%
Nouvelle Calédonie	-	131 853	131 853	100,00%
Polynésie Française	155 712	210 635	54 923	26,07%
Wallis et Futuna	26 492	29 667	3 175	10,70%
Total général	**29 364 518**	**32 848 214**	**3 483 696**	**10,61%**
Gel, CPE stagiaires	***147 560***	***560 040***		
LFI	**29 512 078**	**33 408 255**		

PPCR : Patience Pour une Carrière Revalorisée

Comme vous le savez tous, en juin prochain aura lieu la 1ère CAP pour l'accès à la classe exceptionnelle. Alors que les collègues ont déjà remis leurs dossiers pour les viviers 1 et 2, plusieurs questions restent en suspens sur les avancements de carrières et non des moindres.

La Hors classe:

jusqu'à présent, pouvaient être promus à la hors classe les CPE ayant atteint le 7ème échelon de la classe normale. Le nombre annuel de promotion était calculée en fonction d'un ratio promus /promouvables fixé à 7% ces trois dernières années.

A partir de cette année, il faut avoir atteint le **9ème échelon** depuis deux ans pour pouvoir prétendre à la hors classe.
Cela fera donc moins de CPE promouvables donc de collègues promus si le taux devait être maintenu.
Aussi les élus paritaires se sont mobilisés pour que l'Administration revienne sur ce ratio.
Fin Mars, le ratio ne nous a pas encore été communiqué.

A partir de septembre 2020, un rendez-vous de carrière sera instauré pour les CPE ayant atteint la 2ème année du 9ème échelon de la classe normale. Il servira à évaluer leur valeur professionnelle pour l'avancement à la Hors-Classe, en remplacement de la note et de l'appréciation.

La classe exceptionnelle :

La parution de la note de service SG/SRH/SDCAR/2018-122 n'a pas répondu à toutes nos interrogations :

- A l'Education Nationale, le volume de la classe exceptionnelle représente 10% de l'effectif total du corps. Compte-tenu du nombre peu élevé de CPE au Ministère de l'Agriculture (400 agents), nous avons demandé un pourcentage supérieur (15%). Le Ministère a porté cette demande devant le Ministère de la Fonction Publique. **Toujours pas de réponse.**

- L'effectif total de la classe exceptionnelle devrait être atteint en 2023 selon une montée en charge comparable à celle de l'Education Nationale. Malgré notre demande d'une montée en charge plus rapide sur les premières promotions, l'Administration se retranche derrière ce qui a été décidé à l'EN. Cependant, là non plus, **aucune confirmation.**

- Si nous savons que le nombre de promus au vivier 3 sera limité à 20% des promotions annuelles, la répartition entre le 1er vivier et le second **n'est, lui, toujours pas connu.**

Dans l'attente de réponses, prochainement, les CAP se réuniront avec l'Administration pour définir des critères permettant de déterminer les agents ayant eu une carrière exceptionnelle et ceux qui n'auront eu qu'une exceptionnelle arrière.

Pour les élus paritaires
B. FAUQUANT

Pas d'entretien professionnel pour les CPE

Sollicité par de nombreux CPE, convoqués par leur chef d'établissement pour des entretiens professionnels nous vous rappelons ce que disent les textes:
Extrait de la note de service SG/SRH/SDCAR/2017-1042 du 27 Décembre 2017, concernant la mise en oeuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2017:
"L'entretien professionnel concerne toutes les catégories de personnels, à l'exception de celles qui relèvent de dispositions spécifiques : ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), professeurs de l'enseignement supérieur, maîtres de conférence, professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), conseillers principaux d'éducation (CPE)."

Lycée Maritime

...enfin les 35 heures !

La Cheffe du bureau GM2 de l'enseignement Maritime, Mme Agnès DESBOIS s'est engagée par écrit et à plusieurs reprises depuis la rentrée scolaire, sur la mise en place des 35 h/hebdomadaire à la rentrée de septembre 2018.
Nous sommes dans l'attente de la note de service ou de circulaire, pour connaître exactement les modalités d'exécution. Le projet soumis à la Direction des Affaires Maritimes (DAM), se rapproche de celui de l'Education Nationale sur les obligations de service CPE et serait celui qui fait consensus.

En passant au statut public, les surveillants en CDI des lycées maritimes ont été intégrés dans des corps d'ATEE qui ne correspondent pas à leurs missions. Le statut de surveillant titulaire n'existe pas.
Ces agents, aujourd'hui, n'ont aucune perspective d'avancement de carrière et n'ont pas la possibilité d'être promus de catégorie C en B. Ils font un travail similaire à celui des TFR et à ce titre, un courrier vient d'être envoyé aux ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture, pour qu'une opportunité leur soit offerte.

Lionel BLIN

Congès formation et congès mobilité en nombre limité

Le groupe de travail pour l'attribution des congés formation et mobilité pour 2018-2019 s'est tenu le jeudi 29 mars 2018 dans les locaux du MAA rue de Varenne.

Le nombre de demandes pour 2018-2019

	FORMATION	MOBILITE
CPE	3	1
PLPA	13	6
PCEA	31	11
AGREGE	0	1
IAE	0	1

Le nombre total de congès possibles était de :
- pour les congés formation : 21 ETP pour tous les personnels de l'enseignement agricole et technique dont 14 pour les enseignants et CPE
- pour les congés mobilité 5 ETP pour les enseignants et CPE

Les congés accordés pour 2018/2019

	FORMATION	MOBILITE
CPE	1	1
PLPA	5.5	2
PCEA	7.5	2
AGREGE	0	0
IAE	0	0

Congé formation CPE : Isabelle GOUDIER
(liste complémentaire en cas de désistement : Charlotte CAVET)

Congé mobilité CPE : Sylvie ROUANET

Les élus paritaires CPE présents à ce groupe de travail : Brice Fauquant et Didier Revel.

Rencontres inter régionales CPE / élus paritaires

Parce ce que **c'est une décision du dernier Congrès national du Snetap-FSU,**

Parce ce **qu'on arrive à la fin du mandat de cette CAP,**

Parce que **ces dernières années ont été très importantes pour le corps des CPE,**

et enfin parce ce qu'**il est toujours nécessaire, essentiel, d'échanger avec les collègues,**

nous avons programmé 6 rencontres inter régionales CPE/élus paritaires.

C'est l'occasion d'évoquer les grands dossiers de ces derniers mois :

- l'évolution du contexte réglementaire (référentiel et note de service)
- la carrière (PPCR et classe exceptionnelle)
- les dotations en personnels vie scolaire

et toutes les questions intéressants les collègues présent.es.

La 1ère de ces rencontres s'est tenue au LEGTA de Châlons en Champagne le 06 février et concernait les CPE des régions Grand Est, Hauts de France et Ile de France.

La 2ème s'est tenue au LEGTA de Laval le 20 mars pour les CPE des régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie et les CPE du Centre et de Poitou-Charentes intéressés de par leur situation géographique.

Chacune de ces réunions a réuni une vingtaine de collègues

D.REVEL

Les prochaines rencontres :

- le 29 mai : Nouvelle Aquitaine et ancienne région Midi Pyrénées (Nérac – à confirmer)
- le 19 juin : Centre et Bourgogne Franche-Comté (lieu à déterminer)
- octobre : ancienne région Languedoc-Roussillon et PACA (date à préciser et lieu à déterminer)
- novembre : Auvergne-Rhône-Alpes (date à préciser et lieu à déterminer)